Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Non versement de la prime de fin d'année après Démission

Par Megaja

Bonjour,
Je vous sollicite car je n'ai pas reçu ma prime de fin d'année (qui est une prime liée à l'investissement dont on a fait preuve au long de l'année pour l'entreprise) pour seule raison (que je soupçonne) qui est ma démission.

En effet, après 9 mois dans l'entreprise, une belle opportunité s'est présentée et j'ai décidé de démissionné. J'ai ensuite fait mon préavis de 3 mois et quitté mon poste au 31 décembre au soir. Le 4 Janvier je suis retourné sur place pour rendre mon matériel et récupérer mon solde tout compte. J'en ai profité pour questionner mon responsable sur le fait que je n'ai pas touché de prime de fin d'année.
La réponse fut que les 1ère années n'ont pas de prime de fin d'année + le fait que je partais. En conséquence, mon cas a été "zappé" lors des évaluations.

Après vérification sur mon contrat de travail il s'avère qu'à partir du moment où je fais encore parti de l'entreprise le 31 Décembre (ce qui est le cas), je suis censé touché ma prime de fin d'année. Il n'est nullement mention que nous sommes exemptés de prime avant un an d'ancienneté.

De plus, je me suis renseigné auprès de collègues 1ère années qui pour certains sont arrivés le même jour que moi et il s'avère que eux ont reçu cette prime.

Sachant que je considère avoir fait preuve d'un très bon investissement tout au long de cette année tant sur les activités internes qu'externes, je me sens lésé de ne pas avoir cette prime de fin d'année.

Est-ce que d'un point de vue légal mon ancien employeur à le droit de ne pas me verser cette prime pour la raison officieuse que j'avais démissionné ?

Merci,